



Paris, le 6 mai 2015

COMMUNIQUE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2015

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société ANF Immobilier, réunie le 6 mai 2015 à Paris, a approuvé l'ensemble des résolutions proposées.

L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le dividende proposé au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 1,10 euro par action. Elle a décidé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles et ce pour la totalité du dividende lui revenant.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende ressort à 20,83 euros. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le jour de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centime d'euro supérieur.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2015 et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

La date de détachement du dividende de l'action est fixée au mercredi 10 juin 2015. Les actionnaires pourront exercer leur option du mercredi 10 juin au mardi 23 juin 2015.

Pour les actionnaires qui auront opté pour un paiement en actions, si le montant du dividende auquel ils ont droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ils recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

La mise en paiement du dividende en numéraire ou la livraison des actions interviendra à compter du mardi 7 juillet 2015.

L'Assemblée Générale a nommé Monsieur Bruno Keller en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance. Elle a également approuvé le renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et nommé Monsieur Jean-Christophe Georghiou en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Avertissement : Le présent communiqué établi notamment conformément à l'Annexe III de l'Instruction n°2005-11 de l'AMF n'est produit qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Ce communiqué ou tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement. L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2014 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant de tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles, qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa

stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de se référer au Document de Référence 2014 d'ANF Immobilier disponible sur www.anf-immobilier.com.

A propos d'ANF Immobilier

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091) est une foncière d'investissement cotée, détenant un patrimoine diversifié de bureaux, commerces, hôtels et logements pour un montant de 1 107 millions d'euros en France. Elle est une foncière de transformation, en métamorphose, tournée vers l'immobilier tertiaire, la création de valeur et l'accompagnement des métropoles régionales dynamiques. Elle est actuellement implantée à Bordeaux, Lyon et Marseille. Cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris et présente dans l'indice de référence immobilier EPRA, ANF Immobilier est une société du groupe Eurazeo.

www.anf-immobilier.com

Contact Investisseurs et Analystes – ANF Immobilier : Laurent MILLERON

Tél : +33 1 44 15 01 11

E-mail : investorrelations@anf-immobilier.com